

Réf: Dossier N° 145735

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SAHMA CONSTRUCTION »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE PETRO IVOIRE, EN FACE DE LA STATION PETRO IVOIRE, Lot 5014, Ilot 338

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 26 septembre 2022 r , et enregistrés au CEPICI le 27 septembre 2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SAHMA CONSTRUCTION »

Objet : BATIMENT, GENIE CIVIL, VRD, FOURNITURE DE BUREAU, TOUTES PRESTATIONS DE SERVICES, IMPORT-EXPORT.

L'acquisition de parts sociales ou actions de toutes sociétés civiles ou commerciales.

La prise de participation dans toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, ayant un objet similaire ou annexe, que ce soit par voie d'achat, souscription, négociation de titres, fusion, scission, alliance ou autrement.

Et plus généralement, toute opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'exécution ou à favoriser son extension ou son développement, notamment l'acquisition de brevets, licences, procédés de fabrication le cas échéant et marques de fabrication.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE PETRO IVOIRE, EN FACE DE LA STATION PETRO IVOIRE, Lot 5014, Ilot 338

Dirigeant(s) : M AKA DAGRI N'CHO NORBERT (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-08890 du 29/09/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°44491/GTCA/RC/2022 du 29/09/2022

